L'opuscule commençait par la définition et l'histoire du monopole. Mais l'auteur passait trop rapidement de 1814 à 1838. Raconter cette époque eût pu nuire à l'effet désiré; pourtant le récit en serait devenu plus juste et plus suggestif. La Restauration avait trouvé commode la grande machine universitaire qui lui donnait un vaste personnel de salariés et de créatures, et permettait d'imposer « les bonnes idées » à la jeunesse française entière. « Conservons, fait dire aux Bourbons l'historien philosophe, conservons et employons cet admirable engin, mais appliquons-le à nos fins, utilisons-le pour notre service. Jusqu'ici, sous la République et l'Empire, ses fabricants, plus ou moins jacobins, l'ont manœuvré dans leur sens, à gauche; manœuvrons-le dans notre sens, à droite. Pour cela, il suffit de l'orienter à nouveau, et bien; désormais les bases de l'éducation seront la religion, la monarchie, la légitimité et la charte (1)!

Si les choses eussent continué de la sorte, jamais sans doute M. Bernier n'aurait écrit ses Quelques mots sur le monopole universitaire. Loin de vouloir détruire le collège royal, il y eût été installé depuis neuf ans, proviseur, et, de concert avec son ami, l'ardent abbé Juret (2), le censeur, travaillant « sur la matière »

de ce monopole.

Hélas! vint 1830; et dans l'Anjou, depuis le recteur de l'Académie, Andrieu d'Abbas, remplacé par Collet-Dubignon, jusqu'au dernier pédagogue ayant ombre d'influence, tout fut donné à des hommes nouveaux. La machine était toujours royale, mais un peu différemment et surtout moins cléricale. Le clergé diocésain avait beau s'efforcer de paraître soumis et respectueux envers le nouveau gouvernement, l'Académie du lieu voulait augmenter ses affaires et donner preuve de dévouement politique en exerçant tous ses droits contre les petits séminaires.

Après l'exposition trop incomplète de son origine, M. Bernier demande à l'Université la raison de son existence et la provoque à l'exhibition des titres du privilège dont elle était si jalouse (p. 9).

D'abord, le monopole enrichit-il nos finances? Procure-t-il quelque soulagement aux contribuables? « Sans cette condition, ils auraient peine à supporter le monopole des tabacs. Pourquoi l'autre, qui est plus génant, en serait-il affranchi (p. 11)? »

C Décompte fâit, vous trouverez que, sous le rapport pécuniaire, le monopole ne porte profit qu'aux fonctionnaires de l'Université qui, pour cette raison, seront toujours désireux de le maintenir. Il procure de beaux appointements aux grands dignitaires de l'Ordre: la place de recteur, qui n'est qu'au troisième ou quatrième degré de la hiérarchie, rapporte huit mille francs au moins; les inspecteurs particuliers, les proviseurs, censeurs et professeurs des collèges royaux seraient ingrats envers le monopole s'ils se plaignaient de leurs émoluments. Sous lui, une multitude de régents

<sup>(1)</sup> Taine, Le Régime moderne, tome II, p. 238.

<sup>(2)</sup> L'abbé Juret, ardent légitimiste, fut censeur au collège royal en 1829 et 1830. Il mourut curé du Fief-Sauvin le 23 juillet 1869, (Ci., Elie Sorin, Histoire du Lycée d'Angers, pp. 54-58.)